Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels ainsi qu'aux investisseurs professionnels

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

AFER RENDEMENT TAUX JANVIER 2027

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie[1] et une garantie du Capital à la Date d'Échéance[2], ci-après le « Titre » ou le « Produit ».

Période de commercialisation

Du 22 octobre 2026 au 29 janvier 2027

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

L'INVESTISSEUR SUPPORTE LE RISQUE DE DÉFAUT DE PAIEMENT ET DE FAILLITE DE L'ÉMETTEUR, AINSI QUE LE RISQUE DE DÉFAUT DE PAIEMENT, DE FAILLITE ET DE MISE EN RÉSOLUTION DU GARANT.

CE PRODUIT EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE TAUX.

- **Période de commercialisation :** du 22 octobre 2026 (inclus) au 29 janvier 2027 (inclus). Une fois le Montant de l'Émission atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du Produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 29 janvier 2027, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le Distributeur.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 10 années à partir de la Date d'Émission[2], le 16 octobre 2026 (hors Remboursement Anticipé Automatique[2]). En cas de revente avant la Date d'Échéance[2] ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique[2] effective, l'investisseur prend un risque de perte en Capital non mesurable a priori.
- **Émetteur de la formule :** Produit émis par Morgan Stanley Finance LLC
- **Garant :** Morgan Stanley[3]
- **Cadre d'investissement :** Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de Capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).
- **ISIN :** FRF000000397
- Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de Capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), **l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

[1] **L'investisseur prend un risque de perte en Capital non mesurable a priori si les Titres sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.**

[2] **Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.**

[3] Notation par Standard & Poor's / Fitch / Moody's : A- / A+ / A1. Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 01/10/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au Produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Objectifs d'investissement

Taux

Un investissement exposé à l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index (sponsor : Solactive)

(Code Bloomberg : SOLE710Y Index)

(l' « Indice »)[1].

Remboursement du Capital

Un remboursement du Capital à la Date d'Échéance[1][2] en l'absence de Remboursement Automatique Anticipé[1], quelle que soit la valeur du Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index à la Date d'Échéance[1][2]

Durée d'investissement

Un investissement d'une durée maximum de 10 années à partir de la Date d'Émission[1], le 16 octobre 2026 (hors Remboursement Anticipé Automatique[1]).

Un mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé

Un mécanisme de Remboursement Automatique anticipé activable automatiquement à partir de l'année 3 à compter du 24 janvier 2030 et jusqu'à l'année 9 dès lors que l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est inférieur ou égal à 3,55% à une Date de Constatation Annuelle[1], la première étant le 24 janvier 2030 et la dernière étant le 24 janvier 2036.

Un objectif de Coupon[2] Conditionnel Mémoire

Un objectif de Coupon de 6,30%[2], enregistré à l'issue des années 1 à 10 si, à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels[1], l'indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield est inférieur ou égal à 5,70%. À défaut, le Coupon est mis en mémoire. Les éventuels Coupons mis en mémoire sont enregistrés dès qu'à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels[1], l'indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield est inférieur ou égal à 5,70%. Les Coupons enregistrés sont versés en cas de Remboursement Automatique Anticipé[1] ou à la Date d'Échéance[1], selon les cas.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Dans ce document à caractère promotionnel, le terme « investisseur » désigne l'adhérent au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) qui choisit d'investir pendant la période de souscription sur le titre de créance « AFER Rendement Taux Janvier 2027 » en tant que support en unités de comptes. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « AFER Rendement Taux Janvier 2027» soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuel Net (« Taux de Rendement Annuel Net » ou « TRAN ») sont nets de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,53% par an, mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat et d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir du 16 octobre 2026 (Date d'Émission), jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] concernée ou la Date d'Échéance[1], selon les cas.

En cas d'achat du Titre après le 16 octobre 2026 (Date d'Émission), et/ou de vente du Titre avant la Date d'Échéance[1] ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] effective, ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie, le Taux de Rendement Annuel Net effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel Net indiqué dans la présente brochure.

De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant. Les avantages du Titre profitent aux seuls investisseurs qui conservent le Produit jusqu'à sa Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] effective ou sa Date d'Échéance[1].

Le Titre « AFER Rendement Taux Janvier 2027 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, et l'Émetteur et le Garant, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

[2] Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, sous réserve d'absence de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur, ainsi que d'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant, et de conservation du produit jusqu'à son échéance ou à son Remboursement Anticipé Automatique. Toute sortie anticipée du support par rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), arbitrage ou, dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de retraite, de dénouement par décès de l'assuré, se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner une perte en Capital partielle ou totale.

Avantages et inconvénients

Avantages

- À l'issue des années 1 à 10, si, à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels[2], l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est inférieur ou égal à 5,70%, un Coupon Conditionnel de 6,30%[1] est enregistré au titre de l'année concernée. Les éventuels coupons des années précédentes, qui avaient été mis en mémoire car l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index était supérieur à 5,70%, sont également enregistrés. Les coupons enregistrés seront versés soit à la Date de Remboursement Automatique Anticipé[2], soit à la Date d'Échéance[2], selon les cas.
- À l'issue des années 3 à 9, si, à une Date de Constatation Annuelle[2], l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est inférieur ou égal à 3,55%, le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé est activé. L'investisseur reçoit[1] le Capital Initial, majoré du Coupon Conditionnel de 6,30%[1] au titre de l'année concernée, ainsi que l'ensemble des coupons enregistrés. Les éventuels coupons mis en mémoire au titre des années précédentes sont également enregistrés à cette occasion, l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index étant inférieur ou égal à 5,70%.
- Si le Remboursement Automatique Anticipé n'a jamais été activé et si, à la Date de Constatation Finale[2], l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est inférieur ou égal à 5,70%, l'investisseur reçoit[1] le Capital Initial, majoré du Coupon Conditionnel de 6,30%[1] au titre de la dernière année, ainsi que l'ensemble des coupons enregistrés. Les éventuels coupons mis en mémoire au titre des années précédentes sont également enregistrés à cette occasion.
- À la Date d'Échéance[2], l'investisseur bénéficie du remboursement du Capital Initial[1], quelle que soit la valeur du Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index (hors cas de remboursement anticipé automatique et hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule).

Inconvénients liés au produit

- **Le produit présente un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie.** En cas de revente des titres de créance avant la Date d'Échéance[2], il est impossible de mesurer à priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en Capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance vie, de Capitalisation ou d'épargne retraite (individuel et collectif), le rachat ou la liquidation, total(e) ou partiel(le), l'arbitrage du contrat ou, dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de retraite (individuel ou collectif), le dénouement par décès de l'assuré, peut entrainer le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'Échéance[2].
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 3 à 10 années.
- En cas de désinvestissement du produit avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique, l'investisseur ne bénéficiera pas des coupons précédemment enregistrés.
- Si, à chacune des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels[2] et à la Date de Constatation Finale, l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est strictement supérieur à 5,70%, aucun Coupon Conditionnel ne sera enregistré et aucun Coupon Conditionnel ne sera versé à la Date d'Échéance[2].
- Si, à chacune des Dates de Constatation Annuelle[2], l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est strictement supérieur à 3,55%, le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé ne sera jamais activé.

[1] Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, sous réserve d'absence de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur, ainsi que d'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant, et de conservation du produit jusqu'à son échéance ou à son Remboursement Anticipé Automatique. Toute sortie anticipée du support par rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), arbitrage ou, dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de retraite, de dénouement par décès de l'assuré, se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner une perte en Capital partielle ou totale.

[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

Fonctionnement du titre

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DU COUPON CONDITIONNEL MÉMOIRE ?

À l'issue des années 1 à 10, si à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels[1], l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est inférieur ou égal à 5,70%, alors :

Un Coupon Conditionnel de 6,30%[2] est enregistré au titre de l'année concernée
+
les éventuels Coupons Conditionnels mis en mémoire au titre des années précédentes et non encore enregistrés sont également enregistrés.

À défaut, le Coupon Conditionnel est alors mis en mémoire.

Les Coupons Conditionnels enregistrés, ainsi que les coupons précédemment mis en mémoire et enregistrés par la suite, sont versés en cas de Remboursement Automatique Anticipé[1] ou à la Date d'Échéance[1], selon les cas.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ EN CAS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ?

À l'issue des années 3 à 9[1], si à une Date de Constatation Annuelle[1], l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est inférieur ou égal à 3,55%, le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé est activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit[3], à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] correspondante :

Le Capital Initial
+
Un Coupon Conditionnel de 6,30%[2] au titre de l'année concernée
+
l'ensemble des Coupons Conditionnels enregistrés, y compris les éventuels coupons précédemment mis en mémoire qui sont alors enregistrés.
(soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,80%[3]).

Sinon, le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé n'est pas activé et le produit continue.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ À L'ÉCHÉANCE ?

À la Date de Constatation Finale (le 29 janvier 2037), si le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'a pas été activé précédemment, on observe une dernière fois l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index.

Cas défavorable

Si l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est strictement supérieur à 5,70%, l'investisseur reçoit[2], à la Date d'Échéance[1] (le 12 février 2037) :

Le Capital Initial
+
les éventuels Coupons Conditionnels précédemment enregistrés.
(soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre -0,53%[3] et 3,89%[3],en fonction du nombre de Coupons Conditionnels enregistrés.)

Cas favorable

Si l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est inférieur ou égal à 5,70%, l'investisseur reçoit[2], à la Date d'Échéance[1] (le 12 février 2037) :

Le Capital Initial
+
Un Coupon Conditionnel de 6,30% au titre de la dernière année
+
l'ensemble des Coupons Conditionnels enregistrés, y compris les éventuels coupons précédemment mis en mémoire qui sont alors enregistrés.
(soit un Taux de Rendement Annuel Net de 4,29%[3])

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en pages 8 pour le détail des dates et des barrières.

[2] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

[3] Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,53% annuel. Le montant net affiché s'entend hors autres frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, toute sortie anticipée (rachat, liquidation, arbitrage ou dénouement par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en Capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la définition en page 2 pour plus d'informations sur la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel net.

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sous réserve d'absence de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur, ainsi que d'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant

Scénario défavorable : l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est toujours strictement supérieur à 5,70% des années 1 à 10

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur de l'Indice	5,80%	5,75%	5,81%	5,87%	5,76%	5,74%	5,77%	5,80%	5,74%	5,83%
Un Coupon Conditionnel est-il enregistré ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%(1)

Scénario médian : l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est toujours strictement supérieur à 5,70% des années 1 à 9, puis inférieur ou égal à 5,70% à l'issue de l'année 10

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur de l'Indice	5,80%	5,75%	5,81%	5,87%	5,76%	5,74%	5,77%	5,80%	5,74%	5,10%
Un Coupon Conditionnel est-il enregistré ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Montant du remboursement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	163%(1)

Scénario favorable : Dès la première date de constatation du mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique, l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est inférieur ou égal à 3,55% à l'issue de l'année 3

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur de l'Indice	3,40%	3,35%	2,98%							
Un Coupon Conditionnel est-il enregistré ?	Oui	Oui	Oui							
Montant du remboursement	-	-	118,90%(1)							

Produit remboursé par anticipation.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, sous réserve d'absence de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur, ainsi que d'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant, et de conservation du produit jusqu'à son échéance ou à son Remboursement Anticipé Automatique. Toute sortie anticipée du support par rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), arbitrage ou, dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de retraite, de dénouement par décès de l'assuré, se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner une perte en Capital partielle ou totale.

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sous réserve d'absence de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur, ainsi que d'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant

Scénario défavorable : l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est toujours strictement supérieur à 5,70% des années 1 à 10

À chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels[2] des années 1 à 9, l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est strictement supérieur à 5,70%. Aucun Coupon Conditionnel n'est enregistré ; les coupons sont mis en mémoire. Le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé n'est jamais activé et le produit se poursuit jusqu'à son échéance.

À la Date de Constatation Finale[2], l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index s'établit à 5,83%, restant strictement supérieur à 5,70%. Les coupons mis en mémoire ne sont donc pas enregistrés.

L'investisseur reçoit[3], à la Date d'Échéance[2], **le Capital Initial**, soit **100%[1]**, correspondant à un **Taux de Rendement Annuel Net[3] de -0,53%** dans ce scénario.

Scénario médian : l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est toujours strictement supérieur à 5,70% des années 1 à 9, puis inférieur ou égal à 5,70% à l'issue de l'année 10

À chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels[2] des années 1 à 9, l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est strictement supérieur à 5,70%. Aucun Coupon Conditionnel n'est enregistré ; les coupons sont mis en mémoire. Le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé n'est jamais activé et le produit se poursuit jusqu'à son échéance.

À la Date de Constatation Finale[2], l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est inférieur ou égal à 5,70% (5,10% dans cet exemple). Le Coupon Conditionnel de la 10e année est enregistré et les coupons précédemment mis en mémoire sont également enregistrés.

L'investisseur reçoit[3], à la Date d'Échéance[2], le Capital Initial, majoré de **l'ensemble des dix Coupons Conditionnels de 6,30%[1]**, soit un remboursement total de **163%[1] du Capital Initial**, correspondant à un **Taux de Rendement Annuel Net[3] de 4,29%** dans ce scénario.

Scénario favorable : Dès la première date de constatation du mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique, l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est inférieur ou égal à 3,55% à l'issue de l'année 3

À l'issue de l'année 3, l'Indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index est inférieur ou égal à 3,55%. Le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé est donc automatiquement activé et le produit prend fin.

L'investisseur reçoit[1] le Capital Initial, majoré des **trois Coupons Conditionnels de 6,30%[1]** au titre des années 1, 2 et 3, soit un remboursement total de **118,90%[1] du Capital Initial**, correspondant à un **Taux de Rendement Annuel Net[3] de 4,80%** dans ce scénario.

[1] Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, sous réserve d'absence de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur, ainsi que d'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant, et de conservation du produit jusqu'à son échéance ou à son Remboursement Anticipé Automatique. Toute sortie anticipée du support par rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), arbitrage ou, dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de retraite, de dénouement par décès de l'assuré, se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner une perte en Capital partielle ou totale.

[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

[3] Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,53% annuel. Le montant net affiché s'entend hors autres frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, toute sortie anticipée (rachat, liquidation, arbitrage ou dénouement par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en Capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la définition en page 2 pour plus d'informations sur la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel net.

ZOOM SUR L'INDICE **SOLACTIVE EUROPE 7 GDP WEIGHTED YIELD INDEX**

L'indice Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index a pour objectif de refléter le rendement global des obligations souveraines à 10 ans de la zone euro à travers un panier de 7 pays majeurs. Plutôt que d'accorder un poids égal à chaque pays, l'indice applique une pondération basée sur le PIB de chacun d'eux. Il combine ainsi sept sous-indices représentant les rendements obligataires à 11h de ces nations :

- Allemagne (Bund 10Y) – Ticker : SOLDE10E Index
- France (OAT 10Y) – Ticker : SOLFR10E Index
- Italie (BTP 10Y) – Ticker : SOLIT10E Index
- Espagne (SPGB 10Y) – Ticker : SOLES10E Index
- Pays-Bas (DSL 10Y) – Ticker : SOLNL10E Index
- Belgique (OLO 10Y) – Ticker : SOLBE10E Index
- Autriche (RAGB 10Y) – Ticker : SOLAT10E Index

L'indice SOLACTIVE EUROPE 7 GDP WEIGHTED YIELD INDEX est accessible entre autres sur le site de Solactive (https://www.solactive.com/index/DE000SL0RX71/), ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Code Bloomberg : SOLE710Y Index

Source : Solactive & Bloomberg, le 01/10/2026

VALEURS HISTORIQUES DU **SOLACTIVE EUROPE 7 GDP WEIGHTED YIELD INDEX** ENTRE LE 29/09/2020 ET LE 29/09/2026

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

VALEUR DE L'INDICE (EN %)



Source : Bloomberg, le 01/10/2026

Informations provenant de sources externes raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques d'AFER Rendement Taux Janvier 2027

Code ISIN	FRF000000397
Forme	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie[1] du Capital à la Date d'Échéance (hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sauf en cas de défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule).
Émetteur	Morgan Stanley Finance LLC[2]
Garant	Morgan Stanley[3]
Montant de l'émission	30 000 000 €
Offre au public	Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus (placement privé uniquement).
Valeur nominale du produit	1 000 €
Prix d'émission/de souscription	100% de la valeur nominale du produit
Montant minimum de souscription	1000 EUR
Éligibilité	Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de Capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).
Période de commercialisation	Du 22 octobre 2026 (inclus) au 29 janvier 2027 (inclus). Une fois le Montant de l'Émission atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du Produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 29 janvier 2027, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le Distributeur.
Devise	Euro (EUR - €)
Garantie du Capital	**Pas de garantie en Capital en cours de vie et une garantie[1] du Capital à la Date d'Échéance.**
Commission	Dans le cadre de l'offre et de la vente des Titres, l'Émetteur, l'Agent Placeur ou leurs affiliés paieront au distributeur des commissions, dans le cadre d'un versement unique ou régulier. Le total des commissions dues au distributeur sera impérativement inférieur à 0,833% par an. Des informations plus détaillées sur ces frais sont disponibles sur simple demande auprès du distributeur.
Sous-Jacent	Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index (sponsor : Solactive, code Bloomberg : SOLE710Y Index, https://www.solactive.com/index/DE000SL0RX71/)
Date d'Émission	16/10/2026
Dates de Constatation des Coupons Conditionnels	27/01/2028, 25/01/2029, 24/01/2030, 23/01/2031, 29/01/2032, 27/01/2033, 26/01/2034, 25/01/2035, 24/01/2036, 29/01/2037
Date de versement des Coupons Conditionnels	Soit à la Date de Remboursement Anticipé Automatique, soit à la Date d'Échéance selon les cas
Dates de Constatation Annuelle du Remboursement Anticipé Automatique	24/01/2030, 23/01/2031, 29/01/2032, 27/01/2033, 26/01/2034, 25/01/2035, 24/01/2036
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	07/02/2030, 06/02/2031, 12/02/2032, 10/02/2033, 09/02/2034, 08/02/2035, 07/02/2036, ou le premier jour ouvré suivant.
Date de Constatation Finale	29/01/2037
Date d'Échéance	12/02/2037
Barrière de Remboursement Automatique Anticipé	3,55%
Barrière d'enregistrement des Coupons Conditionnels	5,70%
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg et Sixtelekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	Morgan Stanley & Co. International PLC, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Double valorisateur	Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par la société REFINITIV. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley & Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley & Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, l'Agent Placeur a l'intention de maintenir un marché secondaire pendant toute la durée de vie des Titres avec une fourchette achat / vente indicative de 1,00 %.
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé)
Droit applicable	Droit français

[1] Hors cas de défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule.

[2] Standard & Poor's : A-, Moody's : A1. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 01/10/2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

[3] Standard & Poor's : A-, Moody's : A1, Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 01/10/2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

Informations importantes

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du Capital Initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du Capital Initialement investi.

AFER Rendement Taux Janvier 2027 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. L'Émetteur recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de base en date du 19 juin 2026 et ses suppléments qui sont disponibles sur le site de Morgan Stanley et de Luxembourg Stock Exchange.

Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19/06/2026. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché règlementé.

Le fait d'investir dans ces Titres de créance implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Le Capital n'est pas protégé en cours de vie du produit : le produit présente un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du Capital Initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du Capital Initialement investi. En cas de revente du produit avant la Date d'Échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour La perte en Capital peut être partielle ou totale.

Risque de marché : La valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du Sous-jacent. Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du Sous-jacent. L'historique de performance (le cas échéant) du Sous-jacent ne préjuge pas de sa performance future.

Risque de crédit : Le détenteur des Titres est exposé au risque de crédit de l'Emetteur. Ces titres sont essentiellement un emprunt effectué par l'Emetteur dont le montant de remboursement est fonction de la performance du (des) sous-jacent(s) et assuré par l'Emetteur. Le détenteur des Titres prend le risque que l'Emetteur ne puisse assurer ce remboursement. Si Morgan Stanley ou une de ses filiales sont confrontés à des pertes liées à une de leurs activités, cette situation peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Emetteur. Le détenteur des Titres peut subir une perte partielle ou totale de son Capital investi si l'Emetteur est dans l'incapacité de rembourser cet emprunt et/ou entre en liquidation. Aucun actif de l'Emetteur n'est isolé et placé en collatéral dans le but de rembourser le détenteur des Titres dans le cas d'une liquidation de l'Emetteur et le détenteur des Titres sera remboursé une fois les créanciers ayant un droit prioritaire sur certains actifs de l'Emetteur eux-mêmes remboursés. L'application d'exigences et de stratégies réglementaires au Royaume-Uni afin de faciliter la résolution ordonnée des établissements financiers importants pourrait engendrer un risque de perte plus important pour les détenteurs de titres émis par l'Emetteur.

Risque de sortie sur le marché secondaire pouvant engendrer une perte en Capital : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt,, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

Risque de liquidité : Morgan Stanley Finance LLC ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujetti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de Morgan Stanley & Co. International PLC. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs. La cotation du Titre de créance sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution Solactive Europe 7 GDP Weighted Yield Index

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Emetteur / Garant : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Emetteur / Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.

Informations importantes

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

RESTRICTION DE DISTRIBUTION

OFFRE AU PUBLIC EXEMPTÉE DE PROSPECTUS :

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1 (4) du Règlement (UE) 2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier.

Ces titres ne peuvent pas être distribués aux investisseurs U.S. et ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres au public exemptées de Prospectus.

Les présentes conditions générales d'émission ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite.

Montant de remboursement anticipé en cas de défaut :

Si les Titres sont liquidés suite à un Défaut : un montant déterminé par l'Agent de Détermination, agissant de bonne foi et dans des conditions commerciales normales, à une date choisie par l'Agent de Détermination, à sa seule et entière discrétion (sous réserve que cette date ne soit pas supérieure à 15 Jours Ouvrés avant la date fixée pour le remboursement des Titres) pour être le montant qu'une Institution Financière Qualifiée facturerait soit pour assumer l'ensemble des paiement de l'Emetteur et autres obligations concernant de tels Titres comme si un tel Cas de Défaut ne s'était pas produit ou pour s'acquitter des obligations qui pourraient avoir pour effet de préserver l'équivalent économique de tout paiement effectué par l'Emetteur au Titulaire concernant les Titres.

RESTRICTION DE VENTE

Les présentes conditions générales d'émission ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et règlementations françaises. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et règlementations françaises aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S.Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d' «Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit AFER Rendement Taux Janvier 2027 fait l'objet de Conditions Définitives, se rattachant au Prospectus de base en date du 19-06-2026 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg - ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Emetteur mises à jour.

Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.

abeille ASSURANCES
Partenaire de l'Afer

Commercialisation :
Abeille Vie
Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au Capital de 1 205 528 532,67 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes
732 020 805 R.C.S. Nanterre

Abeille Épargne Retraite
Société anonyme au Capital de 553 879 451 €
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
378 741 722 RCS Nanterre